

**RÉUNION DU CONSEIL
4 JUILLET 2017**

Mardi, le 4^e jour du mois de juillet 2017, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospér-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Andrée Perron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Michel Grosleau, maire;
M. Richard Tessier, conseiller;
Mme Thérèse Gravel, conseillère;

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Grosleau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Francine Masse.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2017
4. Approbation des comptes et salaires
5. Compte-rendu des dossiers des élus
6. Affaires nouvelles
 - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.3. TRANSPORT
 - 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - a) Travaux compensatoires ou correctifs
 - 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 6.6. LOISIR ET CULTURE
 - 6.7. AUTRES
 - a) Demande de financement de Moisson Mauricie - Centre-du-Québec
 - b) Demande d'un citoyen
 - 6.8. CORRESPONDANCES
 - 6.9. Période de questions relatives aux sujets de la séance
 - 6.10. Période de questions diverses
 - 6.11. Clôture de la séance

2017-07-99

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 5 JUIN 2017**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le procès-verbal de la séance

régulière tenue le 5 juin 2017 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 5 juin 2017 soit approuvé.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2017-07-100

4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de juin, portant les numéros 9441 à 9443, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2228 à 2240 inclusivement, pour une somme globale de 50 061,80 \$. Les comptes à payer portant les numéros 9444 à 9472 inclusivement et totalisant la somme de 32 139,88 \$. Les salaires et les avantages sociaux au montant de 18 399,81 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

5. COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

Aucun compte-rendu.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.3 TRANSPORT

6.4 HYGIÈNE DU MILIEU

2017-07-101

6.4.a) TRAVAUX COMPENSATOIRES OU CORRECTIFS

Il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité s'engage à appliquer le règlement sur les branchements à l'égout n° 2017-04-03 et à effectuer ou à faire effectuer les travaux correctifs des infiltrations ou raccordements illicites à l'égout selon l'échéancier présenté en annexe;

QUE la municipalité s'engage à fournir un rapport d'ingénierie à la fin de chaque année selon l'échéancier annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long (annexe A);

Bande riveraine

QUE la Municipalité s'engage à faire réaliser et à transmettre au(x) ministère(s) concerné(s), un nouveau plan de lotissement/cadastre

impliquant le fait que la Municipalité demeure propriétaire de la bande riveraine, afin d'en faire une aire de conservation naturelle;

QUE la Municipalité s'engage à ériger une clôture le long de la bande riveraine;

Eaux pluviales

QUE la Municipalité s'engage à entretenir les ouvrages de pratiques de gestion optimale des eaux pluviales (noues avec conduites perforées) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6.6 LOISIR ET CULTURE

6.7 AUTRES

2017-07-102

6.7.a) DEMANDE DE FINANCEMENT DE MOISSON MAURICIE - CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de financement de l'organisme Moisson Mauricie - Centre-du-Québec qui soutient les organismes qui offrent des services d'aide alimentaire dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le montant demandé, 295,68 \$ a été établi en fonction du nombre de demandes;

CONSIDÉRANT le budget de l'année financière en cours;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 100,00 \$ à Moisson Mauricie - Centre-du-Québec.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2017-07-103

6.7.b) DEMANDE D'UN CITOYEN

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen de procéder à la réparation du pavé uni de sa propriété située en bordure de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déjà allégué que le bris est survenu à la suite des travaux d'infrastructures réalisés en 2014;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déjà émis une demande de réparation en 2014 et qu'à ce moment, l'entreprise Bouvet a réparé le pavé uni;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, le propriétaire a émis une autre demande de réparation et que les employés municipaux ont exécuté les travaux de réparation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité assure avoir fait tout ce qui est possible pour réparer le pavé uni en 2015 et qu'à présent la Municipalité ne se tient pas responsable de la dégradation de ce bien;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'aviser le propriétaire que la Municipalité ne procédera pas à la réparation du pavé uni.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

6.8 CORRESPONDANCES

6.9 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

6.10 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2017-07-104

6.11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 heures.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

Michel Grosleau
Maire

Francine Masse
Directrice générale et
secrétaire-trésorière